

N°2023/04

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 07/04/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 03/04/2023

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Jean-Michel – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Aline GUILLY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-José DUFOSSE-FRASER – Sergine BERNARD – Sandrine ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Magalie DEVAUCHELLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

Madame la Comptable publique a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Il correspond à un ordre de reversement émis au cours de l'exercice 2021, au nom de Monsieur Olivier PECRIAUX.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune d'admettre en non-valeur cette pièce irrécouvrable pour un montant total de 63,27 € euros.

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

VU l'état de pièce irrécouvrable arrêté à la date du 28 février 2023 s'élevant à 63,27 € transmis par Madame la Trésorière,

CONSIDERANT que Madame la Trésorière a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer cette créance de la commune auprès du débiteur ;

Et après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré **à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 21 pour) :**

- **ADMET** en non-valeur le titre de recettes 2021 dont le montant s'élève à 63,27 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023, compte 6541,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 07/04/2023

Le Maire




Henri DEJONGHE